

Note de présentation du compte administratif 2021 de la Commune de Boos

- I- Présentation générale du compte administratif 2021

- II- La Section de Fonctionnement
 - a. Les charges de fonctionnement
 - i. Les charges à caractère général
 - ii. Les charges de personnel
 - iii. Les subventions et autres charges de gestion courante
 - iv. Les charges financières

 - b. Les recettes de fonctionnement
 - i. Les produits des services
 - ii. Les dotations de l'Etat
 - iii. La fiscalité

- III- La section d'investissement
 - a. Les dépenses d'investissement
 - i. Les dépenses d'entretien et achats
 - ii. Les investissements en cours
 - b. Les recettes d'investissement

- IV- La dette

I. Présentation générale du compte administratif 2021

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes inscrites au budget primitif et réellement exécutées.

Le compte administratif présente les résultats suivants :

- Un résultat de fonctionnement de : 382051.88 € (auquel il convient d'ajouter le résultat de l'année antérieure 142556€, soit un excédent de 524 607.88€ disponible avant affectation)
- Un résultat d'investissement de 1 387 382 € (auquel il convient d'ajouter l'excédent de l'année antérieure de 264 461.81€) soit un résultat de 1 651 843.81 €
- Le solde des restes à réaliser (opération en cours) en dépenses et en recettes en investissement est négatif (-144 312.13€), il est couvert par l'excédent en investissement. il n'est pas nécessaire d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement, celui-ci peut être reporté sur l'exercice 2022.
- Soit un résultat à reporter en fonctionnement pour l'année 2022 de 524 607.88€.

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le montant des dépenses totales s'élève à 2 539 131.78 € (Prévision 2 889 800€). Pour information, le montant des prévisions prend en compte des dépenses d'ordre : Dotations aux amortissements et virement à la section d'investissement (120 000€), cette dernière ne faisant jamais l'objet d'un flux financier. Le montant des dépenses réelles de fonctionnement (diminué des dotations aux amortissements) s'élève à 2 433 431.28€ en hausse par rapport à l'année 2020 qui était une année marquée par la COVID avec l'arrêt de certains services, soit 622.04 € par habitant (la moyenne de la strate étant de 829.00 €).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 921 183.66 €.

a. Les charges de fonctionnement

i. Les charges à caractère général

Les dépenses à caractère général s'élèvent à 810 443.04 € (Crédits ouverts : 876 950.00 €). Elles se rapprochent des dépenses avant la crise sanitaire qui étaient en 2019 de 828 608.87 €. Les principales dépenses sont les charges d'énergie (gaz-électricité) pour un montant de 166 435.80 €, les dépenses liées à l'alimentation (143 805.21) pour les restaurants scolaires et les frais de maintenance des bâtiments (77 651.09 €).

ii. Les charges de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à 1 337 814 .09 € (crédits ouverts : 1 390 000€). Elles sont quasiment stables par rapport à l'année 2021 (1 311412.65 € + 2 %). Les

augmentations sont principalement liées au glissement vieillesse technicité et au renforcement des effectifs dans les écoles et aux services techniques.

iii. Les subventions et autres charges de gestion courante

Les subventions et charges de gestion courante (186 533.05 €) sont en augmentation pour l'année 2021 par rapport à l'année 2020 (150 233.05 €).

Les subventions au CCAS et aux associations ont été majorées pour tenir compte du contexte sanitaire .

iv. Les charges financières

Le montant des charges financières (intérêts des emprunts) s'élève à 15 180.12 €, cela correspond au remboursement des intérêts de la dette. Ce montant était en augmentation par rapport à 2020 en raison du décalage d'une échéance.

b. Les recettes de fonctionnement

i. Les produits des services

Les produits des services (516 057.61 €) sont en augmentation par rapport à l'année 2020 mais n'atteignent pas encore leurs niveaux d'avant crise sanitaire (557 364.71 € en 2019). La fréquentation de certains services reste encore perturbée comme la restauration scolaire.

ii. Les dotations de l'Etat

Les dotations ont augmenté notamment concernant les compensations liées aux exonérations de taxes foncières.

L'ensemble des dotations s'élève à 737 646.58 € en 2021 (contre 673 013.42 € en 2020).

iii. La fiscalité

Les taux d'imposition entre 2021 et 2020 n'ont pas évolué, certaines exonérations attribuées par l'Etat ont conduit à une diminution des recettes fiscales, mais celles-ci ont été compensées par des dotations (voir paragraphe ci-dessus). Les impôts et taxes représentent ainsi 1 623 958.98€ en 2021 contre 1 638 019.59€ en 2020.

III. La section d'investissement

IV.

La section d'investissement est liée aux projets de la municipalité à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel et comprend toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Le montant des dépenses d'Investissement s'élève à 1361 035.14 €.

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 2 748 417.14€

a. Les dépenses d'investissement

i. Les dépenses d'entretien et achats

Ces dépenses (361 686.32€) correspondent à l'entretien du patrimoine et à l'achat d'équipements.

Des immobilisations liées aux concessions et droits similaires ont été acquis pour 9 240.00€ correspondant à la mise en place d'un nouveau site internet.

Les principales dépenses réalisées en 2021 portent sur la réfection de la cour des services techniques (45 986.57 €), la réalisation de travaux au sein de l'école élémentaire avec le changement de certaines menuiseries et la réfection d'une partie de l'installation électrique pour 39 756.27 €, l'acquisition de matériel informatique pour un montant de 35 584.40€ (dont la mise en place de tableaux avec vidéoprojecteurs interactifs aux écoles) , la réfection de l'éclairage du terrain de Football et l'installation d'une main courante (39 367.57 €), l'aménagement de jeux dans le parc, l'installation de protections des murs dans le dojo et la mise en place de rideaux à la salle des sports, le renforcement du système de vidéo protection pour un montant de 9 763.20 €

Certains investissements ont été engagés (mais non réalisés) avant la fin de l'exercice 2021, ils ont donc fait l'objet d'un report de crédits sur 2022 (notamment le changement du chauffage de la salle des sports, le changement de menuiseries au centre socio-culturel...).

ii. Les investissements en cours

Les travaux de construction des vestiaires de football ont donné lieu à des mandatements sur 2021 pour un montant de 471 651.84€.

Les travaux pour la construction du centre de loisirs sont en cours (montant dépensé en 2021 : 442 864.48 €), les restes à réaliser s'élèvent à 1 149 038.17 sur 2022.

b. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement comprennent les dotations et fonds divers, les subventions liées aux travaux d'investissement, les excédents de fonctionnement capitalisés ainsi que les recettes liées au fonds de compensation de la TVA (cette recette est directement liée au montant des travaux réalisés 2 ans auparavant) et à la taxe d'aménagement (recette en voie d'extinction puisqu'elle a été transférée à la Métropole Rouen Normandie).

Les recettes d'investissement de l'année 2021 sont principalement dues à la capitalisation des excédents de fonctionnement des années antérieurs (2 525 366.04 €)

La commune bénéficie également d'un reversement financier de la Métropole à hauteur de 66 951.00 €.

V. La dette

Le capital restant dû au 31 décembre 2021 s'élève à 933 750.00 € en diminution par rapport au 31 décembre 2020 (1 011 562.50€).

L'annuité de la dette s'élève en 2021 à 93 086.65€.